



Location d'un studio où rien ne fonctionne

Par **manolita**, le **18/09/2024** à **20:18**

Bonjour, ma fille vient de s'installer dans un studio après avoir payé des frais d'agence, 2 mois de caution et un mois de loyer. Or à peine entrée dans les lieux, elle s'aperçoit qu'en prenant sa douche (dans la salle de bain) le parquet est inondé (dans le séjour). La bonde de l'évier ne fonctionnant pas, l'évier se remplit d'eau mais ne se vide pas. Et bien sûr je passe sur le reste : l'appartement n'a pas été nettoyé, tout est entartré et la vmc n'a jamais été nettoyée. Pourtant, à première vue, ce studio semblait plutôt pas mal, mais la visite s'est faite sans électricité, on ne le voyait pas en détail.

A t-on un recours vis à vis de ce dégât des eaux ? Nous avons immédiatement informé l'agence qui a envoyé quelqu'un pour faire un devis. La personne nous a dit qu'il fallait effectivement réparer l'évier et carrément changer le bac de douche, pour refaire les évacuations dessous.

Que se passe t-il si notre fille ne peut habiter le studio le temps des travaux ? Faut-il demander à l'agence de changer le parquet (l'isolation est trempée et du coup ça sent l'humidité) ? Si on ne paie pas le loyer, l'agence a des recours. Mais le locataire, quel recours a-t-il face à un bailleur qui marchande le sommeil ?

Merci pour votre aide. C'est le premier studio de notre fille, elle est jeune et se retrouve face à la duplicité de certains adultes.

Bien cordialement.

Par **Fructidor**, le **18/09/2024** à **22:21**

Bonjour

Des demain, prenez contact avec l'ADIL dont vous dépendez, leurs conseils sont généralement efficaces.

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>